

**Décision Modificative de
crédits N° 2 : Décision
Modificative Générale -
Budget principal**

DCV231206_001

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le six décembre à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, adjointe,

Présents :

Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, Mme Christine PROT, Mme Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL, M Bernard GOEURIOT, M Eric BAL, Mme Christel RENAUD, Mme Lucette LAMOUSSE, M Yvan CHARDIN, Mme Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD, Mme Béatrice MULLER, M Jean-Michel CORRIAUX, M Jean-Marie BRUNEL

Absents-excusés :

M Samuel HAZARD, Mme Evelyne VINCKIER

A délégué son droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Karen SCHWEITZER à Mme Sylvie BOURDIN WATRIN

Entendu l'exposé de M Bernard GOEURIOT, adjoint,

Résumé :

Cette Décision Modificative Générale permet de proposer des ajustements budgétaires afin de prendre en compte l'évolution des crédits consommés.

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces inscriptions budgétaires.

A/Contexte-Problématiques

Les propositions de modifications budgétaires sont les suivantes : voir tableaux

En investissement

En dépenses, il convient de réduire les crédits non consommés et non engagés au chapitre 21.

En recettes, il s'agit principalement de régularisations comptables liées à la mise en place de l'amortissement au prorata temporis lié au passage en M57 concernant les immobilisations de 2023.

En fonctionnement

En recettes, il convient de prévoir le montant de la reprise de provision au chapitre 78 suite à la délibération du 10 octobre 2023.

En dépenses, il s'agit d'inscrire la contrepartie de la recette d'investissement concernant les amortissements 2023 au prorata temporis et des régularisations diverses tels que l'inscription pour l'achat d'une clé de signature et une ligne téléphonique.

E/Cadre réglementaire, financier et technique et solutions proposées

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative générale.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 08/12/2023
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

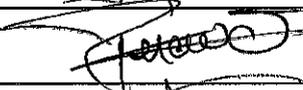
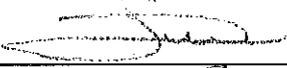
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à :
Monsieur le Président du CCAS – 14, Rue des Tanneries – Boîte Postale 80719 – 55107 VERDUN CEDEX

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	DMG	Montant
		DEPENSES		-44 724,93
21		Immobilisation corporelles		-44 724,93
	2158	Autres installation materiel	259,8	
	2188	Autres	-500	
	215731	materiel roulant	872,3	
	21351	Batiment public	-45 357,03	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	DMG	Montant
		RECETTES		1 000,00
040		Opérations d'ordre de section à section		1 000,00
	281351	amortissements installations générales	1 000,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	DMG	Montant
		DEPENSES		5 537,40
65		Autres charges de gestion courante		208,40
	6541	creances admises en non-valeur	208,40	
011		Charges à caractère général		4 329,00
	6161	assurances multirisque	3 925,00	
	611	contrat de prestation de services	324,00	
	6262	frais de telecommunications	80,00	
042		Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 000,00
	6811	Dot amortissements des immos incorp et corp	1 000,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Libellés	DMG	Montant
		RECETTES		43 678,09
78		Reprise sur amortissements et provisions		43 678,09
	7815	Reprise sur provisions	43 678,09	

CREDITS CUMULES 2023

Chapitre	Budget primitif	report	DMG	Budget total 2023
INVESTISSEMENT				
Dépenses				
001	-			-
16				-
21	69 620,00		- 44 724,93	24 895,07
Total	69 620,00	-	- 44 724,93	24 895,07
Recettes				
001	67 205,86			67 205,86
10	7 755,00			7 755,00
16				-
021				-
040	17 548,72		1 000,00	18 548,72
Total	92 509,58	-	1 000,00	93 509,58
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
011	168 860,93		4 329,00	173 189,93
012	255 186,99			255 186,99
65	215 439,00		208,40	215 647,40
66				-
67	1 000,00			1 000,00
023				-
042	17 548,72		1 000,00	18 548,72
Total	658 035,64	-	5 537,40	663 573,04
Recettes				
002	291 871,49			291 871,49
013				-
70	22 326,00			22 326,00
74	441 200,00			441 200,00
75	118 014,06			118 014,06
77	121,18			121,18
78	-		43 678,09	43 678,09
Total	873 532,73	-	43 678,09	917 210,82

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS
du 6 décembre 2023**

NOM	PRENOM	SIGNATURE
Monsieur HAZARD	Samuel	
Madame WATRIN	Sylvie	
Madame PROT	Christine	
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	Sandrine	
Madame SCHWEITZER	Karen	<i>Pourrai à Mme Watrin</i>
Monsieur GOEURIOT	Bernard	
Monsieur BAL	Eric	
Madame RENAUD	Christel	
Monsieur CORRIAUX	Jean-Michel	
Monsieur CHARDIN	Yvan	<i>Clf -</i>
Monsieur BRUNEL	Jean-Marie	
Madame LAMOUSSE	Lucette	
Madame VINCKIER	Evelyne	
Madame MULLER	Béatrice	<i>e. Muller</i>
Madame DE BOUVIER DE CACHARD	Lucienne	<i>L. de Bouvier de Cachard</i>

Schweitzer Karen

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

ID : 055-265500264-20231206-DCV231206_001-DE

ccas
Pouvoir CCAS Verdun - 6/12/2023

Madame, Monsieur,

Je soussignée Karen Schweitzer donne mon
pouvoir à Madame Sylvie Watrin
pour le CA du CCAS de la ville de Verdun
qui a lieu le 6 décembre 2023.

Schweitzer Karen

